

TITRE PROFESSIONNEL

Certification relative aux compétences de Maître d'Apprentissage - Tuteur

(formation en conformité avec l'arrêté du 07 décembre 2021 du Ministère du Travail et de l'Emploi – Agrément de l'Etat enregistré sur le N° 2022.34.077)

Objectifs et contexte :

Le développement des parcours de formation en alternance est un véritable enjeu pour la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes et adultes et un réel atout pour l'entreprise. En présentant de nombreuses évolutions relatives à l'alternance, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » cherche à soutenir son développement en simplifiant et sécurisant le contrat d'apprentissage et, en favorisant son rapprochement avec le contrat de professionnalisation. Elle porte également l'ambition de réduire les décrochages des apprentis/alternants en renforçant leur accompagnement, notamment par une meilleure professionnalisation des maîtres d'apprentissage et tuteurs en entreprise. En effet, qu'elle soit exercée dans le cadre d'une formation sous contrat d'apprentissage ou sous contrat de professionnalisation, la fonction de maître d'apprentissage/tuteur est primordiale dans la réussite du parcours en alternance. Afin que les compétences requises pour l'exercice de ces fonctions puissent être acquises, reconnues et valorisées au sein de l'entreprise, l'Etat a souhaité ainsi mettre en place une certification de référence qui pourra être reprise et déclinée dans la politique de développement de l'alternance des branches professionnelles.

Elaboré dans le cadre d'un groupe de travail piloté par la DGEFP, comprenant des représentants du COPANEF, du CNEFOP, de branches professionnelles et de centres de formation d'apprentis, ce référentiel de compétences s'applique aux fonctions de maîtres d'apprentissage/tuteurs, quel que soit le secteur d'activité. Le terme « entreprise » employé dans ce document regroupe les entreprises du secteur privé, y compris les associations, ainsi que le secteur public non industriel et commercial. Construit à partir d'une analyse de l'activité de maîtres d'apprentissage/tuteurs et du repérage des différents facteurs contribuant aux abandons, ce référentiel décrit les compétences mises en œuvre pour exercer la mission et sécuriser le parcours de l'apprenti/alternant en entreprise. Il inscrit l'accompagnement dans une logique préventive et insiste sur les premières semaines du parcours, déterminantes pour l'intégration de l'apprenti/alternant dans l'entreprise et pour l'installation de la collaboration avec l'apprenti/alternant et son centre de formation.

Public :

- Les tuteurs chargés de l'accompagnement des personnes en contrat d'apprentissage.
- Les professionnels du champ sanitaire, social et médico-social.
- Les professionnels des collectivités locales et d'établissements publics.
- Les personnels impliqués dans l'accueil et l'insertion socio-professionnelle des nouveaux personnels.
- Sont concernées toutes les personnes ayant des diplômes professionnels de l'intervention sociale allant du niveau 3 au niveau 7 ainsi que les personnes exerçant des fonctions de coordinateur, de responsable administratif ou de responsable de services généraux.



40 heures

de janvier à mars 2025

de mars à mai 2025

d'avril à mai 2025

3 regroupements de : trois jours ; de 2 jours et 1 jour ;

Soit 5 jours et 5 heures par session de formation



CALENDRIERS :

N° SESSION	N° REGROUPEMENT		
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
1 ^{ère} SESSION	27 ; 28 et 29 janvier	04 et 05 mars	17 mars
2 ^{ème} SESSION	10 ; 11 et 12 mars	31/03 et 01/04	05 mai
3 ^{ème} SESSION	07 ; 08 et 09 avril	12 et 13 mai	26 mai

Détail des journées de formation sur demande



600 euros

DATES DE PRESENTATION A LA CERTIFICATION :

Du lundi 02/06/2025 au vendredi 06/06/2025.

Passage devant le jury : **une heure par candidat**

FRAIS D'INSCRIPTION AUX EPREUVES (euros) : 100 euros

DEVIS DE FORMATION

Formation : ~~KEE/KEE/KEE~~hd

Nom du stagiaire :

Employeur

Module	Lieu de formation	Dates 7h/jour	Nombre d'heures	Cout horaire	Cout/Stagiaire
Module MAP/TUT	IRTS Montpellier	Cf. Programme	4 heures	15€/h	€
TOTAL					600 €

Merci d'indiquer votre choix de session en cochant la case correspondante :

	1^{ère} Session : Les 27 ; 28 et 29/01/2025 ; puis les 04 et 05/03/2025 ; et enfin le 17/03/2025
	2^{ème} Session : Les 10 ; 11 et 12/03/2025 ; puis les 31/03/2025 et 01/04/2025 ; et enfin le 05/05/2025
	3^{ème} Session : Les 07 ; 08 et 09/04/2025 ; puis les 12/05/2025 et 13/05/2025 ; et enfin le 26/05/2025

Montpellier, le 17/06/2024

Karine Chmiel
Directrice pôle IRTS Access



Renseignements: Deli MUEPU
Responsable de Formation :

deli.muepu@faire-ess.fr
04.67.07.02.54